

PRESSE

Le maire de la commune de ONVILLE,
ARRÊTE

Article 1 - Le projet de déclasser le sentier communal rue de l'Eglise est soumis à une enquête destinée à recueillir les observations du public.(du 15 au 29 mai 2018)

Parcelles n° : Section B 830,831, 1238, 826

Article 2 - Le dossier mis à l'enquête comprend :

- une notice explicative;
- un plan de situation;
- un plan parcellaire indiquant les limites des parcelles

Article 3 - Les pièces du dossier ainsi que le registre d'enquête seront déposées à la mairie pendant quinze jours consécutifs du 24 avril 2018 au 11 mai 2018 inclus afin que chacun puisse en prendre connaissance de 18 à 19 h les mardi et vendredi et faire enregistrer ses observations éventuelles.

Article 4 - M. DEPIERREUX Jean Louis est désigné comme commissaire enquêteur.

Il se tiendra à la disposition du public à la mairie les mardis 15 et 29 mai de 18 à 19 h.

Les observations formulées par écrit peuvent lui être adressées par la Poste à la mairie et non à son domicile personnel, mais de manière qu'elles puissent lui parvenir avant la clôture de l'enquête.

Article 5 - Le présent arrêté sera affiché à la porte de la mairie à compter du 24 avril 2018

Fait à Onville, le 19 avril 2018

Le maire. Gilles JOLAIN